Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0334

Nomination du directeur exécutif de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

Décision du Parlement européen du 17 décembre 2025 sur la proposition de nomination du directeur exécutif de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (N10-0060/2025 – C10-0268/2025 – 2025/0904(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu la proposition du conseil des autorités de surveillance de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles du 23 octobre 2025 (C10-0268/2025),

– vu l’article 51, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) nº 1094/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/79/CE de la Commission[1],

– vu sa résolution du 14 mars 2019 sur l’équilibre hommes-femmes dans les nominations dans le domaine des affaires économiques et monétaires de l’UE[2],

– vu sa résolution du 16 janvier 2020 sur les institutions et organes de l’Union économique et monétaire: éviter les conflits d’intérêts dans l’après-mandat[3],

– vu l’article 135 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires économiques et

1 JO L 331 du 15.12.2010, p. 48 (ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2010/1094/oj).
2 JO C 23 du 21.1.2021, p. 105.
3 Textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0017.

monétaires (A10-0247/2025),

A. considérant que le mandat de l’actuel directeur exécutif de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles prend fin le 31 mars 2026;

B. considérant que, le 23 octobre 2025, le conseil des autorités de surveillance de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles a proposé, dans le cadre d’une procédure de sélection ouverte, de nommer Damian Jaworski en tant que directeur exécutif pour un mandat de cinq ans, conformément à l’article 51, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) nº 1094/2010;

C. considérant que, le 6 novembre 2025, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de Damian Jaworski, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. approuve la nomination de Damian Jaworski en tant que directeur exécutif de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil, à la Commission, à l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ainsi qu’aux gouvernements des États membres.